

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

Délibération
n°20_06_B4_01

CARACTERISER ET DEFINIR LES ENJEUX DE TRAME FONCTIONNELLE DECLINES AUX ZONES PASTORALES INTERMEDIAIRES ET AUX FORETS MATURES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DES MILIEUX ET DES USAGES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Candidature inter-parcs naturels régionaux des massifs préalpins à l'appel à projet du POIA-FEDER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Le Président expose

En réponse à l'appel à projet du POIA FEDER (Axe 1, OS 2), il est proposé que le Parc naturel régional du Verdon soit partenaire d'une candidature inter-parcs à l'échelle du massif des Alpes, fédérant 5 parcs naturel régionaux (PNR Vercors -chef de file, PNR du Massif des Bauges, PNR de la Chartreuse, PNR du Vercors, PNR des Baronnies provençales et PNR Verdon), autour des enjeux de préservation deux trames écologiques majeures : les espaces pastoraux et la trame de vieux bois/forêts matures.

En effet, à l'échelle des Préalpes, les zones intermédiaires (ZI) et parcours préalpins sont bien moins connus que les systèmes prairiaux des plaines et des alpages. Pourtant, chaque territoire pressent qu'ils portent des enjeux écologiques et économiques centraux. Ce sont des espaces multifonctionnels (écologique, économique, paysager...) sous pression dans un contexte de changements globaux (déprise, prédation, urbanisation, changement climatique...). On constate ainsi une fragmentation de la continuité de cette trame, aussi bien écologique qu'économique, qui montre finalement, à l'échelle de nos massifs, une convergence d'enjeux, de problématiques, de questionnements communs aux territoires préalpins... et certainement alpins.

Dans le CEPAZ 1 qui traite un projet pour questionner globalement de l'enjeu des Zones Intermédiaires, auxquels les Parcs naturels régionaux (PNR) des Préalpes participent, ceux-ci sont plutôt supports d'étude qu'acteurs dans la réflexion.

Le projet dont il est question ici donne l'opportunité de fédérer les parcs des Préalpes autour de ces questions, de mutualiser leurs moyens et de préciser localement des enjeux partagés. Travailler à cette échelle n'est pas si courant pour ces PNR, et c'est l'un des aspects innovants de cette candidature.

A la faveur de l'élaboration de la trame verte et bleue dans le Parc naturel régional du Verdon, une 1^{ère} typologie simplifiée des espaces pastoraux dans le Verdon a été réalisée. La fonctionnalité écologique de ces espaces a été analysée principalement en croisant les enjeux de préservation et de restauration des continuités écologiques (appui méthodologique de l'IMBE –Université Aix-Marseille), avec la dynamique d'ouverture/fermeture des milieux.

¹CEPAZ : Continuités Ecologiques et trame des Parcours préalpins et des Zones intermédiaires des Préalpes françaises.

Pour autant, cette 1^{ère} approche de la fonctionnalité écologique des espaces pastoraux doit également être scrutée au filtre du changement climatique : quelle place pourront jouer à l'avenir ces espaces intermédiaires : quelles potentialités, quelles contraintes (foncier, équipements, accès, points d'eau, mieux appréhender les différents services écosystémiques...) ? Pour cela, les enjeux pastoraux et ceux relatifs à la conservation de la biodiversité ne peuvent être étudiés séparément. Il faut une convergence des regards pour tendre vers une vision de territoire partagée. A l'échelle des 5 PNR, il est ainsi proposé une démarche ambitieuse inédite : croiser la lecture de la fonctionnalité pastorale avec celle de la fonctionnalité des écosystèmes. En cela, dans le Verdon, si la démarche sera complémentaire du projet CAMPAS qui vise une opérationnalité des actions aux échelles très locales (6 sites pilotes pré-identifiés dans un 1^{er} temps), elle opère un changement d'échelle, celle du territoire. Ce diagnostic partagé doit ainsi permettre au Parc, à et ses partenaires techniques et institutionnels de dégager et consolider une stratégie d'action pastorale plus affirmée, mieux partagée et coordonnée, qui pourra par exemple venir appuyer la mise en œuvre du prochain plan agroenvironnemental et climatique (PAEC) sur le territoire dans le cadre de la prochaine PAC.

Enfin, la démarche d'élaboration de la trame verte et bleue sur le territoire du Parc du Verdon ne sera totalement aboutie que si la méthode mise en œuvre dans le Verdon est totalement transférable à d'autres territoires. Pour cela, le développement d'une extension sous SIG permettrait aux gestionnaires d'être plus autonomes (traitements semi-automatisés) pour l'analyse et la cartographie de la fragmentation des continuités écologiques, en particulier pour la sous-trame des milieux agro-pastoraux.

Concernant la trame de forêts matures, un 1^{er} travail a été mené dans le Verdon par l'identification des forêts anciennes et des forêts matures en 2019. Ce travail doit encore être converti en une cartographie de la sous-trame forestière, avec la perspective d'une étude sur les bryophytes comme espèces révélatrices de la maturité forestière et la mise en œuvre de premières actions prévues au plan de gestion de la réserve biologique dirigée de la forêt communale d'Aiguines (Grandes gorges du Verdon). Cependant les attributs de forêts matures sont bien moins étudiés et connus pour les forêts méditerranéennes. Cette candidature inter-parcs permettra notamment de voir comment mieux prendre en compte, dans les trames de forêts matures, les chênaies vertes et les peuplements de pins d'Alep, pour lesquels les critères usuels d'identification des signes de sénescence ne sont pas toujours adaptés. Enfin, dans l'optique d'actions concrètes, conciliant exploitation sylvicole et préservation des trames de vieux bois, il est proposé d'expérimenter une exploitation au câble mât en forêt communale, en prenant en charge les surcoût d'exploitation.

Le coût global du projet inter-parcs est de 693 687 € TTC.

Considérant le plan de financement suivant pour la participation du PNR Verdon au projet et la mise en œuvre des actions prévues sur le territoire du Parc :

Coût total TTC :	200 392,00 €
Europe POIA-FEDER (60%)	120 325,20 €
Etat (10 %)	20 039,20 €
Région SUD (5%)	20 039,20 €
Autofinancement (20%)	40 078,40 €
(dont 19 105€ en valorisation d'ingénierie)	

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité pour, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les financements auprès du Commissariat de Massif, de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Autorité de gestion des financements européens (Région) ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération, en particulier la convention Chef de file qui sera proposée par le Parc naturel régional du Vercors.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

**Délibération
n°20_06_B4_02**

DEPLOIEMENT D'UN RENFORT ECOGARDES SUR LES LACS DU VERDON DANS LE CADRE DU DECONFINEMENT POST COVID19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Le Président expose

Dans le contexte de dé-confinement et de réouverture encadrée des plages, le dispositif habituel des écocardes du Parc ne suffira pas à assurer une présence efficace autour des lacs car ils interviennent sur les 46 communes du Parc. A la demande des maires des 11 communes riveraines des lacs du Verdon exprimée pendant la réunion organisée par les sous-préfets le 26 mai 2020 à Aiguines et en lien avec l'organisation des modalités d'accès aux lacs dans la période dé-confinement, il a été proposé d'organiser un renfort du dispositif écocarde autour des lacs entre le 22 juin et le 31 août. Les communes ayant confirmé leur volonté de participer à ce renfort sont chacune signataire d'une convention avec le Parc déclinant les engagements respectifs.

Il s'agit des communes suivantes : **Aiguines, Bauduen, Moustiers Ste Marie, Ste Croix du Verdon, Quinson, Esparron de Verdon, St Julien le Montagnier, Les Salles sur Verdon**

Le projet de convention soumis au vote décline les objectifs partagés entre les signataires : les communes, EDF, l'Etat et le Parc. Elle rappelle les missions des écocardes et décrit les modalités de mise en place dont les principales sont :

- Calendrier : démarrage des contrats au 22 juin, jusqu'au 31 août
- Rappel du rôle de sensibilisation des écocardes
- Organisation des patrouilles en sous-secteurs
- Organisation de la formation les 22, 23 et 24 juin

La convention décrit également la répartition des rôles entre les différents signataires et notamment pour le Parc :

- Organiser le recrutement, l'équipement, la formation des écocardes.
- Encadrer les équipes (plannings, démarches administratives, règlement des petits problèmes du quotidien...).
- Assurer le lien (points avec les élus, rapports...) avec les communes.
- Organiser une réunion de bilan après la saison.
- Apporter une part du financement du dispositif, équivalente à celle d'une commune.
- Solliciter les partenaires (EDF, EPCI, Etat) pour des financements éventuels qui permettraient de réduire la participation des communes et du Parc et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

EDF et l'Etat s'engagent à apporter financièrement en apportant une aide financière qui pourra aller jusqu'à 60%.

Les communes s'engagent à suivre le dispositif (élu référent, appui technique sur le terrain...) et autofinancer l'opération.

Une inscription budgétaire de l'opération sera nécessaire à la prochaine Décision Modificative.

Coût total TTC : 52 000 €

Etat (FNADT) (50 %) : 26 000 €

Autofinancement (50 %) :

15 000 € d'EDF

11 000 € apportés à parts égales par les 8 communes demandeuses de l'opération portée par le Parc (soit 1 375 € chacune si les cofinancements demandés sont obtenus).

L'apport du Parc à ce dispositif sera fait en temps d'ingénierie (travail de la direction, des équipes administrative et technique) pour la construction du projet, sa mise en œuvre opérationnelle et financière pour environ 10 jours de travail, soit l'équivalent de 3 500 € de temps d'ingénierie non valorisé financièrement dans le coût de l'opération, mais rappelé pour mémoire.

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

**Délibération
n°20_06_B4_03**

Conception d'un sentier d'interprétation sur le domaine de Valx

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Le Président expose

Le Domaine de Valx et de Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 240 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du Littoral depuis les années 90. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans et la Maison du Parc s'installe dans la Bastide de Valx en 2001.

Au-delà de sa vocation agricole, le domaine de Valx est devenu, depuis la création de la ferme pédagogique en 2014, un domaine qui porte un projet pédagogique centré sur l'agriculture. Le Parc accueille ainsi des groupes de jeunes mais aussi des visiteurs (programme estival d'animations). L'offre se concentre autour de l'espace pédagogique à la ferme et d'un sentier.

Dans la perspective de repenser l'accueil du public sur le domaine (schéma d'accueil en cours de réalisation), le Parc souhaite développer un parcours d'interprétation le long de ce sentier. L'objectif est de renforcer l'offre pédagogique du domaine mais également de proposer une offre de découverte sur les patrimoines pour les familles sur le territoire.

Finalités de la délibération : validation du plan de financement pour la conception du sentier d'interprétation.

Le principal objectif est de développer l'offre pédagogique et culturelle sur le domaine de Valx. L'accueil du public s'est fortement développé ces dernières années, notamment à travers l'installation de l'activité caprine et de sa boutique de vente à la ferme, ainsi que par le développement des animations pédagogiques réalisées par les agents du parc et les chevriers. Il reste néanmoins un large potentiel à exploiter pour valoriser davantage le site. Le sentier, quant à lui, répond à différents objectifs, à savoir :

- Promouvoir le patrimoine local et les savoir-faire associés
- Découvrir l'histoire agricole du domaine pour mieux comprendre les défis agricoles d'aujourd'hui et de demain
- Proposer un sentier pédestre et une offre pédagogique, ludique et de découverte pour les familles
- Développer un nouveau support à vocation pédagogique, touristique et culturel.

Le sentier et la ferme pédagogique sont destinés à être des outils complémentaires qui offrent une vision de l'agriculture d'hier à aujourd'hui, et incite le visiteur à se poser des questions. Le domaine de Valx n'est pas qu'une simple vitrine mais un site expérimental et un lieu de vie sociale et économique.

Le projet se compose de deux phases :

1. mission de mise en place d'un sentier d'interprétation du domaine de Valx
2. réalisation et pose des supports d'interprétation

Le dossier de demande de subvention porte exclusivement sur la phase 1.

Sur la base du travail préparatoire mené par la stagiaire avec le groupe de travail associé, il s'agira de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre qui va passer de nos intentions à la finalisation du parcours (matériaux et taille des supports, graphisme des supports, contenu finalisé, etc.) devant aboutir à la rédaction de DCE – Dossier de Consultation des Entreprises. Cette équipe de maîtrise d'œuvre sera composée d'un scénographe, un interprète, et un graphiste / illustrateur.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total HT : 49 350 €

Région (80%) : 39 480 €

Autofinancement (20 %) partagé entre le Parc et le Conservatoire du Littoral, propriétaire du site, grâce à la signature d'une convention L 322-10 autorisant le Parc à mettre en place les travaux et le Conservatoire à participer financièrement à l'autofinancement :

4 935 €Parc du Verdon
4 935 €Conservatoire du Littoral

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

Délibération
n°20_06_B4_04

Programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire (2021)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Le Président expose

L'objectif de l'opération est de proposer un programme éducatif qui réponde au mieux aux ambitions formulées dans notre stratégie. De manière plus précise, nous cherchons à mobiliser les publics pour leur permettre de :

- mieux connaître, mieux comprendre et mieux aimer leur environnement pour se l'approprier,
- mieux vivre ensemble
- penser l'avenir du territoire pour donner envie d'agir et construire ensemble,
- contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement du territoire plus harmonieux et pérenne.

Pour cela, le programme s'organise autour de plusieurs interventions : des actions avec les jeunes du territoire et des villes portes (écoles, collège et lycées, accueils collectifs de mineurs), des rencontres avec les habitants et d'un programme pédagogique sur l'agriculture en lien avec le domaine de Valx.

Plusieurs thèmes sont abordés : eau, énergie, biodiversité, agriculture, ...

Plan de financement

Coût total TTC : 62 500 €
Conseil régional (80 %) 50 000 €
Autofinancement 20 % 12 500 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



Le Président
Bernard CLAP

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

**Délibération
n°20_06_B4_05**

Etude de définition pour la restauration d'un gîte majeur d'hibernation pour le murin de Capaccini (ancienne galerie des maurras)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Le Président expose

Les tunnels du Verdon constituent le parcours de l'ancien canal du Verdon, traversant les communes de Quinson (04), Esparron-de-Verdon (04) et Saint-Julien (83) sur un linéaire de 15 km dont 7,8 km en souterrain. D'autres tunnels se poursuivent sur la commune de Ginasservis mais ne font pas l'objet d'un suivi régulier par le Groupe chiroptères de Provence ou par le Parc naturel régional du Verdon. Parmi les 59 tunnels suivis régulièrement depuis 1996, 57 sont inclus dans le périmètre Natura 2000 des basses gorges du Verdon. Le tunnel 59 dont il est question dans cette demande de subvention est appelé généralement « galerie des Maurras ». Elle n'est pas incluse dans le périmètre Natura 2000 mais se trouve dans la continuité des autres tunnels.

Le réseau de 59 tunnels accueille une importante population de chiroptères en hibernation et en transit, regroupant 13 espèces. Ce site représente le plus important gîte d'hibernation français pour le Murin de Capaccini, avec 37 % des effectifs nationaux. Long de 4 km, la galerie des Maurras regroupe à lui seul ¼ des individus hivernant dans les tunnels.

Ces tunnels représentent dans leur ensemble un gîte majeur pour les chauves-souris. C'est pourquoi, ils ont fait l'objet de plusieurs opérations de gestion et de suivi ces quinze dernières années :

- ✓ Afin de protéger la diversité qu'offrent ces tunnels, 10 grilles ont été posées entre 2004 et 2016 à l'entrée de certains tunnels stratégiques. La galerie des Maurras est munie d'une grille à son entrée Est et d'un panneau d'information devant son entrée ouest.
- ✓ Chaque hiver, le Groupe chiroptères de Provence effectue un suivi des effectifs en hibernation, une fois en décembre puis lors d'un second passage fin janvier. Le Parc naturel régional du Verdon participe à ces comptages.
- ✓ Depuis 2018, l'ensemble des tunnels du Bas-Verdon fait l'objet d'une convention « Refuges chauves-souris » signée entre les communes, le Parc naturel régional du Verdon et l'association Groupe Chiroptères de Provence. La galerie des Maurras fait partie de la convention refuge chauves-souris signée entre la commune de Saint-Julien, le Groupe chiroptères de Provence et le Parc naturel régional du Verdon.

Depuis 2012, l'extrémité Est de la galerie des Maurras est obstruée par un éboulement de la voûte, lequel s'est accentué depuis 3 ans. Cet éboulement pourrait jouer à terme, défavorablement, sur le maintien des effectifs du

Murin de Capaccini (murin de Capaccini, d'aérogologie...) et complexifie le suivi scientifique de cette espèce.

De plus suite à un ennoiement d'une partie du tunnel (merlon créé par un agriculteur en 2017, lequel a supprimé cet ouvrage en 2018) et à des années très pluvieuses en 2018 et 2019, la galerie des Maurras conserve une hauteur d'eau assez importante (jusqu'à 1m40 en hiver). Plusieurs autres petits éboulements de la voute créent des bouchons qui font ponctuellement monter l'eau sur certains tronçons de la galerie.

La préservation de ce gîte majeur pour les chauves-souris dans son intégralité est une responsabilité du territoire du Parc naturel régional du Verdon ; Suite aux dégâts constatés dans cette galerie principale, **l'objectif est dans un premier temps de faire réaliser une expertise qui permettra de cibler les interventions nécessaires à la restauration de ce gîte.**

Plan de financement

Coût total TTC :6 300 €
DREAL (100 %) 6 300 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le


Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Date de convocation
12/06/2020

Délibération
n°20_06_B4_06

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

MARCHE : Appui à l'élaboration du Plan de Gestion Stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Vu le Budget annexe GEMAPI 2020

Considérant l'appel d'offres lancé par le Parc du Verdon, en procédure adaptée, pour un appui à l'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon,

Considérant l'offre de la SARL ECOVIA SCOP, basée à Aix en Provence, jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans le règlement de la consultation,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché à prix mixte, pour l'appui à l'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon avec la SARL ECOVIA SCOP, et pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 39 875,00 € HT (prix global et forfaitaire)
- Tranche optionnelle : 9 650,00 € HT (prix global et forfaitaire)
- Option COPIIL : 500,00 € HT (prix unitaire)
- Option COTECH : 350,00 € HT (prix unitaire)

- Disent que les dépenses seront imputées sur le budget annexe GEMAPI

- Autorisent le Président du Parc du Verdon à signer toutes modifications ultérieures auxdits marchés ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour l'extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

Délibération
n°20_06_B4_07

Mise en place d'un accord-cadre multi-attributaires pour la réalisation de vidéos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Considérant la procédure d'accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents lancée sous la forme d'une procédure adaptée pour la réalisation de vidéos pour le Parc naturel régional du Verdon, sans minimum et avec un montant maximum fixé à 200 000 € HT pour la durée maximale de 3 ans,

Considérant que les documents de la consultation prévoyaient de retenir 3 candidats maximum, (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats), pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

Considérant que les offres des candidats suivants, ont été jugées économiquement les plus avantageuses en fonction des critères établis dans le règlement de consultation par la commission des achats :

ANECDOC (Arles)
LAZULIS (Aubagne)
WEGO (Martigues / Le Chaffaut)

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents conclus sur la base de cet accord seront attribués après remise en concurrence des titulaires. Cette remise en concurrence interviendra lors de la survenance du besoin.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer les accords-cadres avec les sociétés précitées, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois
- Autorisent le Président à signer les marchés subséquents quels que soient leur montant, qui découleront de cet accord-cadre,
- Autorisent le Président à signer tout avenant qui s'avèrerait utile à l'exécution de cet accord-cadre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le


Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Date de convocation
12/06/2020

Délibération
n°20_06_B4_08

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jean BACCI**

Navette Blanc-Martel pour la saison 2020 : modalités de fonctionnement et définition des tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Vu la délibération du Bureau en date du 27 mai 2020 attribuant le marché pour l'exécution d'un service saisonnier de transport public routier non urbain de personnes : "Navette des gorges du Verdon / Sentier Blanc-Martel" à la SARL DELAYE pour un montant maximum de 85 000 € HT et pour une durée de 6 mois (marché à bons de commandes)

Aucune décision n'avait été prise sur les modalités de fonctionnement du service (nombre de rotations par jour, jours de rotations, tarifs...) dans l'attente d'informations sur la reprise des transports régionaux et sur les mesures applicables dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid19, notamment sur le principe d'occupation d'un siège sur 2 dans les bus qui compliquait le lancement de la navette et la recherche d'équilibre du coût du transport par les recettes.

Les élus avaient donc décidé d'attendre plus d'informations sur :

- La reprise effective (selon la grille horaire prévue) de la ligne régionale Riez-Castellane (BV1) qui permet de connecter la navette aux portes d'entrée des Gorges.
- Les mesures sanitaires à venir pour les transports de personnes.

La ligne régionale Riez-Castellane ayant redémarré et les mesures sanitaires applicables dans les transports évolué (fin de l'obligation d'occupation d'un siège sur deux),

Entendu l'exposé du Président,

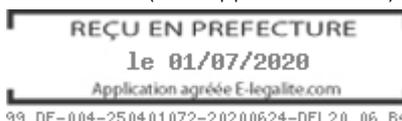
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- Valident les principes de fonctionnement du service de la navette pour la saison 2020, qui démarrera le 4 juillet 2020,

- Délibèrent sur les tarifs publics de la navette pour la saison 2020 tels que suivent :

Adulte → 8 € TTC (TVA Applicable : 10 %)

Enfant de moins de 12 ans révolu → 6 € TTC (TVA Applicable : 10 %)



- Disent que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget annexe NAVETTE DES GORGES dans les conditions prévues au CCAP du marché de transport
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile au fonctionnement de la navette.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2020

Application agréée E-legalite.com

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
24/06/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 +	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Bernard MAGNAN ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à Antoine FAURE ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Paul GOLÉ ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à Bernard CLAP ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à Jan BACCI

Délibération
n°20_06_B4_09

Création de 2 GR® de Pays sur le territoire du moyen Verdon
Tour du massif des Mours et Tour des Grandes Gorges

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon

Dans le cadre de la stratégie touristique du Parc plusieurs opérations sont prévues afin de structurer l'offre touristique de mobilité douce autour des pratiques d'itinérance. Parmi ces opérations, figurent la création de 9 GR de Pays (aménagement, signalétique, mise en sécurité, balisage...). Depuis 2016, 4 GR de Pays ont été créés et inaugurés. Il s'agit des GR de Pays « Tour des balcons du Verdon et Plateau de Valensole », « Tour du lac d'Esparron » et « Tour du lac de Sainte-Croix » et « Tour de l'Artuby ».

Ces opérations mobilisent un large partenariat autour des structures compétentes. Le Parc du Verdon dédie un temps d'animation concentré autour du poste de chargé de mission tourisme et du poste de technicien randonnée tous deux rattachés au Pôle Développement.

Proposé à l'opportunité des financements LEADER sur l'appel à projet : repenser le territoire au prisme de la mobilité. Le dossier a reçu un avis favorable au comité de programmation du 5/02/2020. Le projet prévoit la création de 2 GR de Pays : le tour du massif des Mours reliant les vallées de l'Asse et du Verdon et comprenant les communes de Castellane, Senez, Blioux, la Palud-sur-Verdon, Rougon et le tour des Grandes Gorges dont le périmètre de projet correspond à celui de l'opération grand site des Gorges du Verdon et comprend les communes de Moustiers-Sainte-Marie, la Palud-sur-Verdon, Rougon, Castellane, Trigance, Aiguines).

Considérant le plan de financement suivant : :

Coût total TTC : 22 695,85 €
FEADER (54%) 12 255,75 €
Région SUD (27%) 6 127,88 €
Département 04 (9 %) 2 042,63 €
Autofinancement (10%) 2 269,59 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



Le Président
Bernard CLAP

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

Délibération
n°20_06_B4_10

Bilan 2019 et programmation 2020 de la convention entre le Parc et la Société du Canal de Provence

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon

Le PNR Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour la période 2014-2020.

Cette convention permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon :

- moyens financiers (participation à l'autofinancement des stations d'épuration, à hauteur de 350 000 €/an depuis 2018)
- moyens humains (30 jours d'expertise)

Il s'agit de la mise en œuvre concrète du principe de solidarité aval – amont, dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité, dans le cadre du SAGE, la poursuite et le développement.

La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel triennal défini conjointement entre le Parc et la SCP. Ce programme est décliné chaque année par une programmation annuelle d'actions et une annexe financière.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- valident le bilan 2019 :
 - ✓ 350 000€ dépensés à l'euro près sur 8 stations d'épuration : Solde des toilettes sèches de La Palud sur Verdon (7 920€/7 920€), solde de la STEP de Thorame-Haute (126 405€ / 126 405€) solde de la STEP de Majastres (9 480€ / 9 480€), deuxième versement de la STEP de Castellane (100 000€/250 000€ reste 25 000€), premier versement des STEP de Saint Julien le Montagnier (37 197€/116 768€), premier versement des STEP de Moissac-Bellevue (30 684€/61 369€), premier versement des toilettes sèches de Allos (10 468€/20 936€), premier versement des STEP de Peyroules (27 846€/55 692€)
 - ✓ 30 jours d'expertise : non utilisés en 2019
- valident l'inscription de principe de 11 nouveaux projets : STEP du logis du Pin à la Martre, STEP de Aiguines, STEP de Bargème, STEP de Rougon, STEP du Bourguet, STEP de Chaumie à Colmars, STEP du Bourguet, toilettes sèches de St Julien le M, toilettes sèches d'Esparron de Verdon, STEP de Châteaueux, STEP de Ginasservis
- valident l'inscription de 3 projets au fond d'aide au conseil de 2020 pour 20 jours.
- valident le programme de répartition des financements prévu pour 2020 (susceptible d'être modifié par l'ordre de sollicitation des communes concernées et présentation des justificatifs et dossiers complets).
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

**Délibération
n°20_06_B4_11**

ANNEXE 2020 de la convention cadre de partenariat entre EDF et le Parc naturel régional du Verdon

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020.

Le Parc naturel régional du Verdon et EDF Production Méditerranée ont conclu en 2008 une convention de partenariat. Cette convention, établie au moment du renouvellement de la Charte du Parc, a permis de renforcer la collaboration entre les deux partenaires et de construire ensemble une stratégie commune. Elle formalisait les axes de travail et les actions pour lesquelles la complémentarité des compétences des deux partenaires apparaissait bénéfique au territoire. Elle participait :

- A la volonté d'EDF d'être au côté du territoire et d'intégrer les aspects économiques, environnementaux et sociétaux dans l'exploitation de ses ouvrages et la gestion de la ressource.
 - A la volonté des élus du PNR Verdon de mettre en œuvre de nouvelles solidarités entre les territoires et de proposer des solutions pour un nouvel équilibre dans le développement régional, grâce à la construction de partenariats.
- En 2011, les deux partenaires ont réalisé un bilan de la mise en œuvre de la convention de 2008 et ont confirmé leur intérêt de poursuivre ce partenariat. Il a donc été décidé de renouveler le partenariat sur une période correspondant à la charte du PNR (2017-2022), en précisant les objectifs initiaux pour prendre en compte les évolutions de contexte et en les déclinant en axes d'intervention opérationnels.

Les deux partenaires poursuivent donc leur collaboration selon 3 objectifs communs :

1. **Agir pour une gestion concertée de la rivière et des ressources en eau**
2. **Participer à un développement économique et local respectueux du Verdon et de ses ressources**
3. **Expérimenter, innover, et sensibiliser ensemble pour la mise en œuvre des principes du développement durable**

Chaque année une annexe permet de dresser un bilan de l'année écoulée et d'identifier toutes les actions faisant l'objet d'une collaboration ; et une convention financière permet de définir les modalités d'aide financière d'EDF sur certaines actions.

L'annexe annuelle 2020 « bilan 2019 – Programme d'actions 2020 » présente dans un tableau toutes les actions faisant l'objet d'une collaboration, pas forcément sous la forme d'une participation financière (collaboration technique, coordination, échange de données, animation...).

... / ...

La convention financière annuelle 2020 définit la participation financière d'EDF, ainsi que les engagements des deux parties, pour les actions suivantes :

- Dispositif écocardes
- Animation de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés
- Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve
- Fonctionnement de l'équipe rivière
- Formations des professionnels de l'eau vive

Les participations financières d'EDF prévues pour 2020 sont les suivantes :

- Accueil, sécurisation des sites et surveillance incendie 2020 : 10 000 €
- Animation et fonctionnement de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés : 9 800 €
- Travaux d'entretien de la ripisylve – année 2020 - secteur bas Verdon : 25 % du montant TTC des travaux sur le Malaurie (hors Colostre) soit 3977 € pour un prévisionnel de 15 906 €
- Postes équipe rivière : 25 000 €
- Pérennisation des formations pour les professionnels de l'eau vive : 2 000 €

Il est proposé aux membres du Bureau de valider le bilan 2019, le programme 2020, et l'annexe financière 2020 de la convention de partenariat avec EDF et d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- valident le bilan 2019, le programme 2020, et l'annexe financière 2020 de la convention de partenariat avec EDF,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

Délibération
n°20_06_B4_12

Convention de partenariat avec la commune de Bauduen pour la surveillance et la police de l'environnement sur le site de Sulagran

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020

La commune de Bauduen est gestionnaire du site du Conservatoire du littoral dénommé Sulagran. Ce site aménagé est de plus en plus fréquenté et certaines infractions sont récurrentes (circulation motorisée, feux à moins de deux cents mètres d'un massif forestier, abandon de déchet, camping-sauvage...).

A travers un agent assermenté et commissionné, le Parc du Verdon s'engage à assurer au moins dix patrouilles sur le site, de juillet à octobre 2020.

Le projet de convention soumis au vote décline les objectifs partagés entre les signataires : la commune de Bauduen et le Parc. Elle rappelle les missions des écocardes, et ici, plus spécifiquement la mission d'un agent commissionné et assermenté. Elle décrit également les modalités de mise en place des patrouilles dont les principales sont :

- Calendrier : démarrage de la première patrouille la première semaine de juillet.
- Rappel du rôle de sensibilisation en premier lieu, verbalisation uniquement en cas de récidives ou d'infractions graves.
- Assurer le lien avec les communes (points avec les élus, rapports...).

La commune de Bauduen s'engage à verser la somme de 3000€ pour la réalisation de ces dix patrouilles.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le projet de convention avec la commune de Bauduen telle que présentée,
- autorisent le Président à émettre le titre de recettes à l'encontre de la commune de Bauduen,
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
pour extrait conforme


Le Président
Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
24/06/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 7	18
Total des voix : 23		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ;

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean BACCI**

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (porteur d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
12/06/2020

Ont donné pouvoir : **Danielle URQUIZAR** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Bernard MAGNAN** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER** ; **Hervé PHILIBERT** (Ginasservis) à **Antoine FAURE** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ** ; **Patricia BRUN** à (Moustiers Sainte Marie) à **Bernard CLAP** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Eliane BARREILLE** (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à **Jan BACCI**

Délibération
n°20_06_B4_13

Convention de mise à disposition temporaire d'un groupe électrogène à l'association Bienvenue à la ferme Alpes Provence dans le cadre des marchés paysans du Verdon

Dans le cadre d'un partenariat engagé depuis 2010 sur la mise en œuvre et l'organisation conjointe des marchés paysans du Verdon à Moustiers Sainte Marie, le Parc du Verdon et l'association Bienvenue à la ferme Alpes Provence mettent en commun ingénierie et ressources dans cet objectif.

Le terrain historique mis à disposition par un agriculteur de Moustiers depuis 2010 n'est plus disponible dès la saison 2019. Cependant en partenariat avec la commune de Moustiers-Sainte-Marie, les marchés paysans vont pouvoir bénéficier d'un emplacement communal à proximité de l'ancien site.

Pourtant bien placé, ce site ne dispose du raccordement électrique. Après le dépannage des saisons 2018 et 2019 suite à une non-conformité de l'installation électrique diagnostiqué par le service des routes du CD04, l'association BAF sollicite ainsi le Parc du Verdon pour un prêt « à nouveau » de son groupe électrogène durant la saison des marchés 2020.

La mise à disposition est prévue pour la période du 21 juin au 6 septembre 2020.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la mise à disposition temporaire d'un groupe électrogène à l'association Bienvenue à la ferme dans le cadre des marchés paysans ;
- Autorisent le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

